



## Reprendre la vie maritale après séparation

Par **clementina**, le **07/01/2009** à **09:23**

Bonjour,

Je suis séparée officiellement de mon mari depuis 4 ans.  
Nous n'avons pas de contrat de mariage.

J'aimerais revivre avec lui.

Mais, pendant ces années mon mari s'est surendetté.  
Il a également quelques mois de loyers de retard.

Si nous revivons ensemble, serai-je responsable de ses dettes ?

Merci de votre réponse.

Par **chris8610**, le **15/01/2009** à **22:00**

comme vous êtes divorcé il n'existe plus de lien juridique entre vous. Si vous allez habiter chez votre ex-mari vous serez alors concubins. dans ce cas les dettes qu'il a contracté en son nom personnel ne vous interesse pas. Les creancier de votre ex ne pourront pas reclamer le paiement des dettes.

Pour le non paiement des loyer je ne suis pas sure. je prefere ne rien dire plutot que de vous tromper.

En cas de surendettement, il y a une procedure en droit civil. si votre mari est dans

l'impossibilité de payer ses dettes, il peut essayer de saisir la commission départementale de surendettement. Ce n'est pas sur que ça aboutisse. Cela dépend de la situation personnelle de votre mari.